

Proposition de texte à insérer :

L'Insee réalise entre le 2 et le 30 novembre 2021 un test sous forme papier du questionnaire individuel du recensement.

De quoi s'agit-il ?

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales des communes et de connaître les caractéristiques socio-démographiques des personnes vivant en France. Ses résultats sont utilisés notamment pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ils servent également à mesurer l'évolution démographique des territoires et permettent ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Qui est interrogé ?

Ce test est réalisé auprès d'un échantillon d'environ 1800 logements en France métropolitaine. Au sein de chaque ménage, l'ensemble des personnes majeures seront interrogées.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.